

Dépôt :

Francine Closener (LSAP)

Luxembourg, le 4 mars 2026

HA - Priorités de l'Union
Benelux



Motion

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- Que l'Union Benelux constitue un pilier essentiel de la coopération politique, économique, sociale et environnementale entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ;
- Que l'Assemblée interparlementaire Benelux ne dispose pas d'un pouvoir législatif équivalent à celui des parlements nationaux de ses membres ;
- Que les recommandations de l'Assemblée interparlementaire Benelux sont aujourd'hui des actes non contraignants, dont la suite donnée resterait largement dépendante de la volonté politique des gouvernements ;
- L'instauration d'un nouveau Collège de secrétaires généraux, le 1er janvier 2026, afin renforcer la coopération au sein du Benelux et d'accompagner la mise en œuvre du plan annuel et du programme de travail pluriannuel ;
- L'opportunité de consolider la dimension démocratique, la transparence et l'efficacité de la coopération Benelux ;

Invite le Gouvernement à

- S'engager pour l'inscription d'un mécanisme de suivi dans l'Accord sur l'Assemblée interparlementaire Benelux, comprenant une obligation d'examiner et de répondre dans un délai approprié aux recommandations de l'Assemblée interparlementaire Benelux, et avec indication des suites données ;
- Veiller à ce que les recommandations de l'Assemblée interparlementaire Benelux fassent l'objet d'un réel débat politique dans le cadre du Comité des ministres ;
- Présenter au moins une fois par session à la Chambre des Députés les suites des recommandations de l'Assemblée interparlementaire Benelux.


David Wijnar


JOANA BERNARD


Marc Joerges

